

Code de conduite de l'entreprise Duell

- UN MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - Valeurs
 - Vision
- OBJECTIF DU CODE DE CONDUITE
 - Champ d'application et utilisation
 - Politique de sanctions et violations
 - Employés et supérieurs hiérarchiques
 - Canal d'alerte
- UNE ENTREPRISE ÉTHIQUE ET DURABLE
 - Relations avec les parties prenantes
 - Une concurrence loyale
 - Lutte contre la corruption et les pots-de-vin
 - Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme
 - Fraude
 - Cadeaux et hospitalité
 - Conflits d'intérêts et parties liées
 - Confidentialité
 - Informations et délits d'initiés
 - Protection de la vie privée et sécurité des informations
 - Sauvegarde des actifs de l'entreprise
 - Comptabilité et rapports
 - Une communication responsable et honnête
 - Politique en matière de médias sociaux
 - Approvisionnement et achats responsables
 - L'environnement
- LE RESPECT DE L'INDIVIDU
 - Non-discrimination et égalité des chances
 - Des conditions d'emploi équitables
 - Santé et sécurité
 - Travail forcé et travail des enfants
 - Liberté d'association et négociation collective
 - Abus d'alcool, de drogues et d'autres substances intoxicantes
 - Activité politique
- INFORMATIONS SUR LES DOCUMENTS



HQ & warehouse | **Duell Bike-Center Oy** | Kauppatie 19 | 65610 Mustasaari | **Finland**
Showroom | **Duell Bike-Center Oy** | Rälssitie 7 B | 01510 Vantaa | **Finland**

Finland | Sweden | Norway | Denmark | Netherlands | Germany | France | United Kingdom

HQ | Mustasaari, Finland T | +358 (0) 20 118 000 E | info@duell.eu | forename.surname@duell.eu W | www.duell.eu

UN MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le code de conduite de l'entreprise Duell décrit les principes, les politiques et les lois qui régissent les activités de Duell et auxquels les employés représentant le Groupe Duell doivent adhérer. Le code de conduite oriente les comportements à adopter dans le cadre professionnel. La réussite et la réputation de Duell dépendent de la conduite éthique, de l'honnêteté, de l'intégrité et du bon jugement de chacun des membres de la communauté. Les personnes agissant au nom de Duell ont le devoir général de se comporter de manière à maintenir et à renforcer la confiance dans l'entreprise.

Magnus Miemois
PDG
L'entreprise Duell

Valeurs

Passion : La passion pour l'industrie est importante pour nous, et de nombreux employés de l'entreprise sont précisément des passionnés de l'industrie. En tant que grossiste, nous fournissons aux détaillants, et par leur intermédiaire aux consommateurs, des produits liés à la mobilité qui apportent sécurité et satisfaction.

Confiance : La confiance est le fondement de notre activité, et il est important pour nous d'être un acteur de confiance entre les fabricants et les concessionnaires. La confiance se mérite et nous nous efforçons de la gagner chaque jour dans tout ce que nous entreprenons, tant en interne qu'en externe avec nos parties prenantes.

Partenariat : Le partenariat est à la base des coopérations sur le long terme, et sans partenaires, nous ne pouvons pas faire progresser nos activités. Le partenariat doit être fondé sur une compréhension mutuelle et sur des objectifs et des succès communs. Nous souhaitons être un partenaire fiable pour nos parties prenantes.

Vision

La vision du Groupe Duell est d'être le partenaire privilégié des propriétaires de marques et des concessionnaires en Europe.

OBJECTIF DU CODE DE CONDUITE

Champ d'application et utilisation

L'objectif du présent code de conduite du Groupe Duell est de veiller à ce que chacun chez Duell ait la même compréhension des valeurs, des politiques, des normes et des lignes directrices qui affectent son travail quotidien. Les principes contraignants sont les mêmes pour chacun des employés du Groupe Duell dans tous les pays où l'entreprise exerce. Le code de conduite oblige tous les employés du Groupe Duell à agir conformément aux politiques, normes, lignes directrices et principes.

Politique de sanctions et violations



HQ & warehouse | **Duell Bike-Center Oy** | Kauppatie 19 | 65610 Mustasaari | **Finland**
Showroom | **Duell Bike-Center Oy** | Rälssitie 7 B | 01510 Vantaa | **Finland**

Finland | Sweden | Norway | Denmark | Netherlands | Germany | France | United Kingdom

HQ | Mustasaari, Finland | **T** | +358 (0) 20 118 000 | **E** | info@duell.eu | forename.surname@duell.eu | **W** | www.duell.eu

La politique en matière de sanctions définit l'approche de Duell visant à garantir que nous respectons pleinement toutes les sanctions applicables à nos activités commerciales et que nous gérons les risques associés de manière appropriée. Cette politique s'applique à tous les employés, cadres et directeurs, ainsi qu'aux consultants et agents travaillant sous la supervision directe de Duell.

Nous ne nous engageons dans aucune transaction ni comportement visant à contourner ou à faciliter une violation des sanctions applicables. Duell ne conduit pas ses activités dans ou avec des territoires sous embargo ou des personnes sanctionnées. Nous ne nous engageons pas dans des activités qui violeraient les contrôles commerciaux applicables ou les lois anti-boycott. Nous n'exerçons aucune activité susceptible d'entraîner la désignation de Duell comme cible de sanctions.

Duell n'autorise des exceptions à ces exigences générales que dans des circonstances exceptionnelles, avec l'approbation préalable de la direction, et uniquement en conformité avec les lois applicables. Pour gérer les risques de sanctions et garantir notre conformité, nous mettons en place des contrôles et des processus, incluant des vérifications et des contrôles préalables de nos contreparties.

Nous demandons aux employés d'être conscients du risque de sanctions et de signaler à la direction tout problème de sanctions qu'ils pourraient identifier. Duell prend très au sérieux les violations de notre code de conduite et de nos politiques. Les conséquences d'une violation de ces politiques dépendent de la gravité de la violation mais peuvent aller d'un avertissement au licenciement.

Employés et supérieurs hiérarchiques

Nous attendons de tous les employés qu'ils soient des leaders, mais nous reconnaissons que les managers, en particulier, sont des modèles qui doivent montrer l'exemple et inspirer leurs équipes pour qu'elles vivent nos valeurs. Les superviseurs doivent veiller à ce que les objectifs de leur équipe et de ses membres soient clairs, significatifs et compréhensibles.

Canal d'alerte

Duell a mis en place un canal d'alerte reposant sur la Directive européenne en vue d'offrir aux employés un moyen sûr de signaler en toute confidentialité les abus et les violations de la loi et des politiques de l'entreprise. La politique d'alerte fait partie des exigences de bonne gouvernance et de durabilité des entreprises cotées en bourse, et doit être mise en œuvre dans un certain délai. Chez Duell, nous souhaitons promouvoir une atmosphère de communication ouverte et sûre, et notre objectif est que tout(e) employé(e) puisse parler ouvertement et en toute confiance de toute question qui le/la préoccupe. Le canal d'alerte est un outil important pour s'assurer qu'aucune faute potentielle n'est pas signalée.

Le canal d'alerte permet à tout(e) employé(e) de signaler anonymement une violation ou une faute professionnelle potentielle dans le cadre des opérations de Duell dans une entreprise Duell. La violation potentielle peut concerner, par exemple, l'environnement juridique dans lequel nous



opérons, la corruption, le blanchiment de capitaux, les sanctions commerciales, la sécurité et la conformité des produits, la sécurité des transports, la protection de l'environnement ou la santé et la sécurité des employés.

UNE ENTREPRISE ÉTHIQUE ET DURABLE

Nous développons Duell dans le respect des droits humains et sociaux, et de l'environnement partout où nous exerçons nos activités. Nous agissons conformément aux recommandations internationales et travaillons avec ceux qui respectent le Pacte mondial des Nations Unies.

Relations avec les parties prenantes

Duell traite toutes ses parties prenantes, incluant ses employés, ses clients, ses fournisseurs, ses sous-traitants, ses partenaires et ses autorités, de manière équitable et dans le respect de la dignité humaine, indépendamment du sexe, de la religion ou d'autres croyances, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'ascendance ou de toute autre caractéristique personnelle. Duell adhère aux bonnes pratiques commerciales et coopère avec les autorités conformément aux lois et aux réglementations applicables.

Une concurrence loyale

Duell s'engage à conduire ses activités de manière transparente, équitable et honnête. Nous ne tolérerons pas d'accords anticoncurrentiels illégaux ou d'abus de position dominante sur un marché en violation des lois sur la concurrence auxquelles nous sommes soumis. Les sanctions en cas de violation des présentes règles visent principalement les entreprises concernées.

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Duell ne s'engagera pas dans des pots-de-vin ni des actes de corruption, et ce, dans toutes les juridictions où l'entreprise exerce. L'intégrité personnelle est essentielle dans la lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Les employés et leurs collègues ont une responsabilité éthique et la responsabilité de montrer l'exemple dans leur travail quotidien. Le code de conduite et de lutte contre la corruption et les pots-de-vin de Duell vise à maintenir les normes les plus élevées dont le concept de tolérance zéro à l'égard de la corruption est le principe directeur. Le code de conduite fournit une orientation non seulement au sein de Duell mais également à ses parties prenantes. L'objectif du code de conduite et de lutte contre la corruption et les pots-de-vin de Duell est de garantir et de soutenir des comportements et une éthique dans le travail caractérisés par des normes élevées d'intégrité personnelle et organisationnelle, aussi bien en interne qu'avec les partenaires.

Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

Duell possède une tolérance zéro en matière de soutien ou facilitation apporté(e) au blanchiment d'argent ou au financement d'actions terroristes. Toute préoccupation doit être soulevée au sein



HQ & warehouse | **Duell Bike-Center Oy** | Kauppatie 19 | 65610 Mustasaari | **Finland**
Showroom | **Duell Bike-Center Oy** | Rälssitie 7 B | 01510 Vantaa | **Finland**

Finland | Sweden | Norway | Denmark | Netherlands | Germany | France | United Kingdom

HQ | Mustasaari, Finland | **T** | +358 (0) 20 118 000 | **E** | info@duell.eu | forename.surname@duell.eu | **W** | www.duell.eu

de l'entreprise et traitée de manière appropriée, afin de soutenir les enquêtes et les inspections menées par la cellule de renseignement financier.

Fraude

La fraude se caractérise par une activité malhonnête ou trompeuse visant à obtenir un gain personnel ou un gain de tiers, qui pourrait entraîner ou entraîne une perte, financière ou non financière, à Duell ou d'autre partie. Duell ne tolérera aucune fraude ou l'utilisation abusive des actifs du Groupe. La fraude inclut tout acte destiné à tromper les autres, tels que la société, le public ou les investisseurs, en les incitant à prendre des mesures qui entraînent une perte économique pour eux. Les biens, les équipements, les ressources et les fonds doivent être utilisés uniquement à des fins professionnelles et non à des fins personnelles.

Cadeaux et hospitalité

Duell, en sa qualité d'entreprise, et les employés de Duell évitent d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou des marques d'hospitalité dans des circonstances qui pourraient compromettre, ou même sembler compromettre, notre jugement commercial ou influencer de manière inappropriée notre comportement. L'octroi ou l'acceptation de cadeaux et de marques de divertissement raisonnables et appropriés, incluant des repas, des voyages ou des hébergements, donnés de manière ouverte et transparente en vue de promouvoir l'image de Duell, présenter des produits ou des services, ou visant à établir des relations cordiales, est généralement autorisée.

Conflits d'intérêts et parties liées

Les valeurs de Duell exigent de tous les managers et employés d'éviter les conflits d'intérêt. Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels d'un administrateur ou d'un(e) employé(e), ou ceux des membres de sa famille, interfèrent de manière inappropriée avec les intérêts de Duell.

La norme IAS 24 exige des entreprises qu'elles identifient leurs parties liées et qu'elles veillent à ce que les transactions significatives avec celles-ci soient enregistrées et publiées dans les états financiers. L'objectif de la norme IAS 24 est de s'assurer que les états financiers d'une entité contiennent les informations nécessaires pour attirer l'attention sur la possibilité que sa situation financière et son résultat aient été affectés par l'existence de parties liées et par des transactions avec ces parties.

La politique soutient Duell, ses administrateurs et ses principaux dirigeants dans l'identification et la gestion des conflits d'intérêts réels ou apparents et prévoit des règles pour l'approbation, l'examen et la divulgation des transactions avec des parties liées. Cette politique renforce également le cadre légal existant et promeut une bonne gouvernance d'entreprise. Duell identifie ses parties liées et l'entreprise est responsable de la tenue d'un registre approprié des parties liées.

Confidentialité

S'il y a lieu, nous devrions partager de manière proactive les informations nécessaires pour soutenir la transparence de la ligne directrice de Duell. Nous devons également respecter nos



obligations légales en vue de fournir certaines informations au public, sur demande. Dans le même temps, les informations doivent être protégées et utilisées de manière appropriée. Nous ne devons pas divulguer d'informations ou de documents confidentiels à quiconque n'y a pas droit, que ce soit en interne ou à l'extérieur de Duell. Nous devons protéger comme il se doit les informations privées, personnelles et sensibles de tous ceux qui travaillent avec nous, pour nous et en notre nom, contre toute divulgation, altération ou destruction illicite.

Nous devons utiliser les équipements et les systèmes de Duell de manière responsable et appropriée. Cela inclut d'en contrôler l'accès et d'éviter une utilisation inappropriée du matériel, des logiciels, de l'Internet et des e-mails de Duell. Ces exigences s'appliquent aux informations sous forme physique ou électronique et à tout système, y compris ceux fournis par Duell.

Informations et délits d'initiés

Les lignes directrices relatives aux initiés ont été approuvées par le conseil d'administration de Duell et visent à éclaircir et à compléter les politiques et mesures opérationnelles applicables à Duell et aux initiés, et servent d'outil pratique dans la gestion des questions d'initiés. Elles contiennent les principes les plus importants concernant les questions d'initiés telles qu'appliquées par le Groupe Duell, et telles que décrites dans la partie « Champ d'application ». Les lignes directrices relatives aux initiés ne constituent donc pas un guide exhaustif des réglementations applicables aux initiés. Les réglementations concernant les initiés reposent sur le Règlement (UE) n ° 596/2014 relatif aux abus de marché. En tant que réglementation européenne, le Règlement relatif aux abus de marché s'applique directement au niveau national. En particulier, le Règlement relatif aux abus de marché et les règlements européens dits de niveau 2 ou 3 (y compris les normes techniques réglementaires et les lignes directrices) contiennent des règles détaillées sur les questions d'initiés. Tout initié ou toute personne qui est en possession d'une information privilégiée est tenu(e) de se conformer à la législation applicable, à toute réglementation émise par les autorités et aux lignes directrices relatives aux initiés.

Le service de gestion des initiés de Duell tient et met à jour des listes d'initiés sous forme électronique. En plus des listes d'initiés distinctes pour les informations d'initiés (une liste d'initiés reposant sur les événements), Duell peut également créer une partie différente propre aux initiés permanents (liste d'initiés permanents). Les initiés permanents désignent des personnes qui, en raison de leur position, ont un accès permanent aux informations d'initiés relatives à Duell. Les personnes incluses par Duell dans une liste d'initiés fondée sur des événements sont celles qui disposent d'informations privilégiées sur un projet particulier, y compris les consultants externes, les auditeurs et les agences de notation.

Protection de la vie privée et sécurité des informations

La politique informatique de Duell précise les responsabilités des utilisateurs et les utilisations acceptables associées à l'accès et à l'utilisation des technologies et des ressources de l'information appartenant ou fournies par Duell. La politique précise comment le contrôle d'accès est mis en place chez Duell. Le non-respect de cette politique met en péril la sécurité des opérations, des systèmes d'information, des appareils et des données de l'entreprise. Elle précise les utilisations acceptables et les responsabilités des utilisateurs quant à l'utilisation de données, informations et



fichiers. La politique indique également, sans pour autant s'y limiter, des exemples d'utilisations interdites.

Sauvegarde des actifs de l'entreprise

Duell et ses employés doivent traiter les biens de l'entreprise avec soin et respect. Cela s'applique non seulement aux biens matériels, car il est tout aussi important d'être responsable des biens immatériels tels que les droits de propriété intellectuelle, le matériel protégé par des droits d'auteur, les documents financiers, etc., qu'à la réputation de la marque Duell. Tous les employés sont tenus de traiter les biens de l'entreprise avec soin et de veiller à ce qu'ils ne soient pas endommagés, gaspillés ou utilisés à mauvais escient. Les mêmes principes s'appliquent lorsque Duell gère des biens appartenant à des clients, des partenaires commerciaux ou d'autres tiers.

Comptabilité et rapports

La politique de divulgation de Duell décrit les principes opérationnels et les procédures clés que l'entreprise suit, à la fois dans ses rapports financiers et dans ses communications avec les marchés financiers, les médias et les autres parties prenantes. Outre la société, les principes de la présente politique de divulgation s'appliquent à ses filiales et à ses associés. La politique de divulgation sera revue périodiquement et mise à jour si nécessaire.

L'entreprise doit respecter cette politique dans toutes ses communications : les directives et règles du Nasdaq Helsinki et de First North ; les règles, directives et règlements de l'AEMF (Autorité européenne des marchés financiers) et de l'Autorité finlandaise de surveillance financière ; les exigences du marché contenues dans le règlement ((EU) n° 596/2014, « MAR ») ; et la loi sur les marchés des valeurs mobilières, la loi sur les sociétés à responsabilité limitée et les autres obligations légales applicables aux sociétés cotées sur First North.

Une communication responsable et honnête

Les principes de communication de Duell prônent l'ouverture, l'opportunité, la fiabilité, la transparence, la cohérence, la compréhensibilité et l'équité. L'entreprise communique des questions positives et négatives de manière claire et cohérente, sans délai et simultanément à toutes les parties prenantes. L'objectif des relations avec les investisseurs est de fournir aux marchés de capitaux des informations précises, suffisantes et pertinentes sur les activités de l'entreprise, son environnement opérationnel, sa stratégie, ses objectifs et ses résultats financiers, et ce, en vue de permettre une évaluation correcte des instruments financiers émis par l'entreprise. Outre les autres canaux de distribution appropriés, tous les communiqués sont publiés sur le site Web de l'entreprise. Les informations seront délivrées en finnois et en anglais.

La politique et les lignes directrices de Duell en matière de communication détaillent les principes que Duell et ses filiales doivent respecter au sein du Groupe. En tant que société cotée en bourse, Duell et ses filiales doivent respecter toutes les réglementations relatives aux sociétés cotées en bourse dans leurs communications internes et externes. Il est également important de reconnaître que l'image et la réputation de l'entreprise reposent sur ses opérations quotidiennes et que, de ce fait, l'ensemble des communications avec les parties prenantes peut avoir un impact sur l'image



de Duell. Les communications sont destinées à renforcer l'image de l'entreprise et à soutenir les activités commerciales : Professionnalisme – Tout ce que Duell communique est bien préparé et en ligne avec la stratégie du Groupe ; Honnêteté – Par une communication honnête, Duell instaure la confiance parmi ses parties prenantes ; Responsabilité – Duell prend en compte les conséquences de sa communication sur les parties prenantes ; Coopération – La communication repose sur la coopération et les parties concernées doivent être impliquées dans la planification et la mise en œuvre ; Proactivité – Une communication proactive élimine les interprétations inutiles. La communication doit également être en ligne avec les valeurs de Duell.

Politique en matière de médias sociaux

La politique de Duell en matière de médias sociaux veille à ce que les contenus soient gérés d'une manière respectueuse qui ne porte pas atteinte à la dignité d'autrui ni compromette la réputation de Duell, et que ces contenus respectent les obligations légales. L'objectif de la politique relative aux médias sociaux vise à définir clairement le positionnement de Duell en matière d'utilisation acceptable des canaux des médias sociaux. Les médias sociaux peuvent être utilisés en interne pour promouvoir l'engagement et en externe pour promouvoir la marque de l'entreprise, ses produits et services, sa réputation et ses initiatives.

La politique définit les normes attendues des employés de Duell lorsque ces derniers communiquent via les médias sociaux. Elle vise également à fournir aux employés des orientations claires sur les principes acceptables, les normes et le style général de communication. Elle aide les employés à faire la distinction entre une utilisation personnelle et professionnelle des médias sociaux. Il est également important de se rappeler que les publications sur les médias sociaux sont visibles par tous. Par exemple, si un(e) employé(e) souhaite partager les photos d'un événement organisé par l'entreprise au cours duquel de l'alcool est servi et des clients sont présents, il est préférable de créer un événement fermé et de ne partager les photos qu'avec les personnes qui étaient présentes à l'événement.

Approvisionnement et achats responsables

Les décisions d'achat de Duell sont prises uniquement sur la base de l'intérêt supérieur de Duell, en tenant compte des aspects environnementaux, économiques et sociaux. Les activités d'approvisionnement et d'achats de Duell doivent être menées conformément à des politiques qui décrivent les exigences obligatoires en matière de sélection, d'engagement et de gestion des fournisseurs, telles que détaillées dans le processus d'approvisionnement de Duell. Elles constituent la base pour garantir que la probité, la valeur et le risque sont pris en compte à tous les stades du cycle de vie des marchés publics et de la gestion des contrats. Duell s'engage à améliorer l'empreinte carbone sociale, éthique et environnementale de sa chaîne d'approvisionnement. Nous définissons et partageons cet engagement avec nos fournisseurs par l'intermédiaire de notre code de conduite et sélectionnons des fournisseurs qui partagent ces caractéristiques.

L'environnement

Duell prend très au sérieux la protection de l'environnement. Dans leurs activités quotidiennes, les employés de Duell s'attachent à minimiser leur impact environnemental. Duell préfère les sources



HQ & warehouse | **Duell Bike-Center Oy** | Kauppatie 19 | 65610 Mustasaari | **Finland**
Showroom | **Duell Bike-Center Oy** | Rälssitie 7 B | 01510 Vantaa | **Finland**

Finland | Sweden | Norway | Denmark | Netherlands | Germany | France | United Kingdom

HQ | Mustasaari, Finland | T | +358 (0) 20 118 000 | E | info@duell.eu | forename.surname@duell.eu | W | www.duell.eu

d'énergie non fossiles. La priorité de Duell en matière de protection environnementale est de créer une organisation qui prête attention aux aspects environnementaux de son activité dans tous ses domaines d'activité.

LE RESPECT DE L'INDIVIDU

Non-discrimination et égalité des chances

L'égalité, la diversité et l'inclusion font partie intégrante de notre travail en matière de relations culturelles. Cela signifie que nous nous engageons à veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination fondée sur l'âge, le handicap, le changement de sexe, le mariage et l'union civile (PACS), la grossesse et la maternité, la race, la religion ou les convictions, le sexe et l'orientation sexuelle.

Des conditions d'emploi équitables

Le code de conduite de Duell comprend des processus et des procédures établis pour protéger les employés et garantir que nos produits sont fabriqués en toute sécurité et dans des conditions équitables. Le code de conduite s'applique tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Évaluations et audits sont réalisés auprès de nos fournisseurs afin de vérifier leur respect des présentes normes et exigences. Les employés qui travaillent pour nos fournisseurs doivent être traités avec respect ; leur santé, leur sécurité et les droits de l'homme fondamentaux doivent être protégés et promus.

Santé et sécurité

Duell fera tous les efforts raisonnables pour garantir la santé et la sécurité de toutes les personnes qui travaillent pour nous, où qu'elles se trouvent, et pour se conformer aux lois locales. Cela concerne les visiteurs, les étudiants, les sous-traitants, les collègues et les autres personnes qui utilisent nos locaux ou participent à notre travail, ainsi que notre propre santé et sécurité.

Travail forcé et travail des enfants

Duell ne tolère pas le travail des enfants ni aucune forme de travail forcé, involontaire ou de traite des êtres humains. Duell ne tolère aucune forme d'abus, d'exploitation ou d'activité sexuelle avec une personne contre son gré ou contre rémunération, dans le cadre d'un voyage d'affaires ou d'une autre représentation de l'entreprise.

Liberté d'association et négociation collective

La liberté d'association fait référence au droit de tous les employés de Duell d'adhérer à un syndicat ou à une autre organisation légalement reconnue ou d'en former une. Bien que la liberté d'association soit un droit fondamental inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, il reste plusieurs défis à relever pour garantir son respect systématique dans le monde entier. Ces défis vont de l'interférence avec les droits des travailleurs aux restrictions légales du droit d'organisation.



Abus d'alcool, de drogues et d'autres substances intoxicantes

Dans le cadre de l'engagement de Duell en faveur de la santé et de la sécurité, il n'est pas acceptable de se rendre sur un site de travail ou de mener des activités professionnelles lorsque les performances ou les actions pourraient être altérées par l'alcool, les drogues ou d'autres substances intoxicantes. Le code fixe les limites du taux d'alcool dans l'air expiré et de la concentration de drogues dans l'urine qui s'appliquent sur les sites de Duell et lors de l'exécution de toute activité liée au travail. L'alcool peut être consommé lors de réceptions liées au travail, lorsque la politique de Duell le permet, à condition qu'il soit consommé de manière responsable et que les comportements restent toujours conformes au code.

Activité politique

Duell respecte la liberté des employés et des parties prenantes de s'engager dans des activités, des opinions ou des adhésions politiques et ne cherche pas à influencer ou à restreindre les opinions politiques.

2 juin 2024

Conseil d'administration



HQ & warehouse | **Duell Bike-Center Oy** | Kauppatie 19 | 65610 Mustasaari | **Finland**
Showroom | **Duell Bike-Center Oy** | Rälssitie 7 B | 01510 Vantaa | **Finland**

Finland | Sweden | Norway | Denmark | Netherlands | Germany | France | United Kingdom

HQ | Mustasaari, Finland **T** | +358 (0) 20 118 000 **E** | info@duell.eu | forename.surname@duell.eu **W** | www.duell.eu